# Lire en quatrième page Genève: TRIPOTAGES AUTOUR DES HLM?

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 38 - Mercredi 24 février 1971

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 23 10 88 tél. adm. et publ. (039) 23 10 87 CCP 23 313.

Lausanne. Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCF 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois 51 450.

3 mois fr 13 — 6 mois fr 25 — 1 an fr 60.— LE NUMERO 30 ct. Rédacteur en chet responsable. Willy Brandt

# AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

# On a fait maigre en ce Mardi gras

En ce Mardi gras, on a plutôt fait maigre au Grand Conseil vaudois. A part la liquidation sans discussion d'une série de deuxièmes débats (subventions pour la construction d'ateliers de handicapés et pour celle d'une maison de jeunes à Bellevaux, crédits de 3 736 000 fr. pour l'Hôpital cantonal — 141 voix sans opposition — de 4504000 fr. pour le CHUV — 137 voix contre 0 — de 4 300 000 fr. pour l'Ecole d'infirmières assistantes de Morges — 138 voix contre 0 garantie pour l'Hôpital de Nyon et crédit pour l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains), on n'aurait plus guère eu quelque chose à se mettre sous la dent si deux libéraux, MM. Gesseney (Aigle) et Pouly (Tavel), ainsi que leur frère en l'Eternel, M. Muret (pop.), n'avaient fourni leur pâture aux députés.

#### **DEUX CONCEPTIONS** DE L'ESTIMATION FISCALE

Le député aiglon, qui développa une motion sur l'estimation fiscale des immeubles aussi bien agricoles et viticoles que locatifs, eut le grand mérite de permettre au chef du Département des finances A. Gavillet d'exposer sa conception — et celle de l'exécutif sur l'estimation fiscale face à la conception de la droite.

C'est ainsi qu'à la question de M. Gesseney: « Pour quelles raisons le Conseil d'Etat a-t-il pris la décision de reviser les taxes fiscales des immeubles? » le conseiller d'Etat socialiste répondit notamment: « Une revision générale était plus nécessaire que jamais. Depuis 1960, nous connaissons une période d'inflation importante. L'argent se déprécie. Inversement, les immeubles demeurent des valeurs réelles; ils sont donc revalorisés par rapport à un argent dévalué.

» Dans certaines zones, la raréfaction du sol a entraîné une importante plus-value des terrains. Enfin et surtout, les loyers ont fortement augmenté. Or on sait que la valeur des

A PROPOS...

«France Observateur» du 8 fé-

vrier 1971, je lis, sous la plume de

«Le Pentagone est le plus gros

propriétaire du monde : 13 millions

d'hectares de bases d'installations

et de terrains de manœuvre. C'est

la plus riche entreprise: 200 mil-

liards d'actif sous forme de pro-

plus gros employeur: 4 700 000 per-

et d'équipements. C'est le

Jean Daniel:

immeubles locatifs correspond au rendement des loyers, capitalisé...

» Chaque année, ce sont 10 000 à 12 000 estimations qui sont revisées sur un total de 100 000 et augmentées dans une proportion de l'ordre de 6 à 8 % dans leur ensemble...

» D'un autre côté, les propriétés qui ne changent pas de main conservent leur estimation fiscale antérieure. Il est donc nécessaire, régulièrement, de rétablir la parité entre les différentes catégories de propriétés de même na-

» Le principe fondamental auguel répond la décision du Conseil d'Etat est celui de l'égalité du citoyen et du contribuable devant la loi. Egalité entre les propriétaires immobiliers, c'est-à-dire entre ceux dont les immeubles ont été, à titre individuel, revisés et ceux dont la taxation date de 1960; égalité, d'autre part, entre les propriétaires de biens mobiliers dont la valeur est constamment adaptée notamment par le jeu de la bourse et les propriétaires de biens immobiliers.»

A la question: «Sur la base de quelles règles cette revision aurat-elle lieu?» A. Gavillet déclara:

ne? En 1969, le « complexe » réus-

sit — contre la volonté évidente

du président Nixon - à diminuer

d'un tiers la réduction prévue du

budget militaire en pesant de tout

son poids sur le Congrès. La mê-

me année, le lobby de l'industrie

chimique du Pentagone se dé-

chaîne contre la campagne du sé-

nateur Richard McCarthy, qui dé-

chimiques et bactériologiques et

« L'estimation fiscale s'établit par une moyenne entre la valeur vénale et la valeur de rendement. Aucun changement n'est apporté à ce principe pour la revision décidée en 1970. Les commissions d'estimation ont reçu cependant pour mission de s'occuper d'abord des communes où le mouvement immobilier a été important, zone urbaine ou touristique.

» Les commissions d'estimation établissent la valeur de rendement des immeubles agricoles sur la base des fermages. Il s'agit là d'une pratique constante qui n'a jamais fait l'objet de sérieuses critiques. Or les fermages sont soumis à un contrôle sévère; ils ont peu évolué et ne sont pas de natutre à provoquer une hausse importante des estimations des immeubles agricoles. Toutes ces règles ont pour but d'établir l'égalité de traitement des agriculteurs, tous les immeubles étant estimés selon les mêmes normes, compte tenu de leur fonction.»

Enfin, à la question: « Comment le Conseil d'Etat concilie-t-il la politique en la matière avec celle qu'il prétend mener en matière de maintien des loyers à un niveau aussi bas que possible? » le leader socialiste répliqua: « Cette question postule le principe que c'est l'estimation fiscale qui est la cause des loyers chers. Une telle affirmation est d'une logique qui consiste à prendre l'effet pour la cause.

» Le Conseil d'Etat constate que les loyers sont dictés par le marché immobilier sans égard au montant de l'estimation fiscale. C'est plutôt la poussée des prix et des loyers qui est à l'origine de la nécessité de reviser les estimations fiscales qui n'ont pas suivi le mouvement, et non la revision d'estimation fiscale qui entraîne inéluctablement l'augmentation des

#### LES PRÉFETS NE SONT PAS PAYÉS **D'INGRATITUDE**

Cariatides élégantes ou rondouillardes de l'édifice du radicalisme vaudois, les préfets eussent-ils pu être oubliés du pouvoir et, eussent-ils pu ne pas toucher le traitement élevé que leurs hauts mérites appellent tout naturellement? Quelques sommets qu'ait atteints parfois l'ingratitude humaine, la chose paraît invraisemblable. Un député libéral, — est-ce une erreur d'aiguillage ou le sentiment profond d'une vocation cantonale? — semble avoir estimé pourtant que l'invraisemblable pouvait être vrai quelquefois et il a fait part de ses inquiétudes au Grand Conseil. Par bonheur, ses craintes se sont révélées vaines et, de la bouche même du conseiler d'Etat Schumacher, tous les députés qui auraient pu en douter ont appris avec un soulagement certainement très vif que «les préfets vaudois sont actuellement normalement rétribués ».

(Suite en dernière page.)

Ils sont restés « au vert »



Tandis que leur procès se poursuit à Lausanne (voir ci-dessous), les accusés du groupe Bélier sont restés « au vert », après leur voyage à Strasbourg. Ou plus exactement « au blanc », puisqu'ils attendent le verdict dans le cadre enneigé de leur « quartier général », la ferme des Vies, près de Develier.

# Au procès des Béliers

# Mon-Repos ne veut pas s'encombrer de martyrs

Jusqu'à midi, on a vu encore défiler un certain nombre de témoins cités par la défense. L'audience a repris au début de l'aprèsmidi avec le surprenant réquisitoire du procureur. Enfin, l'un des trois avocats, Me A. Baumgartner, de Lausane, défenseur des accusés B. Varrin et P. Grimm, a demandé en conclusion de sa plaidoirie l'acquittement de ses deux clients.

Mais reprenons le cours de ces débats au moment où l'on a entamé cette seconde journée du procès des neuf Béliers.

— Est-ce que vous ne vous êtes pas rendu compte de ce qui se passait derrière votre dos? a demandé le président de la Cour au chauffeur de l'autocar qui a conduit les Béliers à Berne.

- Je fais mon travail, c'est tout. D'ailleurs, je n'écoute pas ce que ditruction, qui a signé la feuille de

- C'est bien l'un des participants, portant le numéro 18 sur la photographie, que vous avez reconnu à l'instion, qui a signé la feuille de route?

Le chauffeur:

- Oui, c'est lui. Le président :

— Ceci est important, messieurs de la Cour, car il s'agit de l'accusé Chenal G. qui nie pourtant avoir été à Berne le jour de l'intrusion des Béliers au Palais fédéral.

On fait introduire le témoin suivant, M. M. Adank, journaliste à la télévision :

 Je n'ai pas assisté directement à l'événement, mais j'ai pu en suivre le déroulement depuis la salle des commentateurs au moyen d'un moniteur. La Télévision suisse alémanique ainsi que la Télévision suisse romande n'étaient déjà plus sur les ondes. Le Tessin a demandé de rester en ligne pour suivre en direct l'élection d'un juge fédéral d'origine tessinoise justement. Voilà pourquoi il a été possible de filmer l'entrée des Béliers dans la salle du Conseil national. Ceux-ci n'ont d'aileurs manifesté à aucun moment des sentiments de violence ou d'agressivité.

G. Perrin, journaliste parlementaire, était à son poste lorsque l'incident s'est produit:

- Les huissiers étaient en train de distribuer ou de ramasser des bulletins de vote lorsqu'un groupe de jeunes est entré par une porte latérale, suivi d'un autre groupe. Tous n'ont pas pu arriver au pied de la tribune des orateurs. Certains en ont été en effet empêchés par des députés. Le président du Conseil national a alors donné l'ordre d'évacuer la salle. Cette sommation n'a pas eu de résultats. On a eu de la peine à comprendre le mesage lu par l'un des jeunes Jurassiens tellement il y avait de brouhaha.

Le président :

- A votre avis, quels étaient les sentiments des Béliers au moment de l'intrusion?

M. Perrin:

- Ils ont résisté passivement. Aucun n'a essayé de se « colleter » avec les huissiers. Ils voulaient faire parler d'eux, mais leur intention n'était certainement pas de démolir le vénérable édifice.

Le président

 D'après vous, combien de temps a duré l'incident?

- M. Perrin:

- Un bon quart d'heure depuis l'entrée du premier Bélier jusqu'au moment où le dernier a quitté la salle. Je crois que le film de la Télévision tessinoise ne raporte pas le temps réel.

La défense :

- Est-il vrai qu'il est facile de pénétrer à l'intérieur du Palais fédéral?

M. Perrin:

- On entre au Palas fédéral comme dans un moulin. Aucune pancarte d'interdiction n'est apposée sur les portes qui donnent sur l'hémicycle du

# technocrates, de chercheurs et

» Comment cette extraordinaire

sonnes, c'est-à-dire trois fois plus l'utilisation des gaz. Au Congrès, que tout le personnel de la Genequi demande des explications, le ral Motors, de Chrysler, de Gene-Pentagone répond qu'il reviendrait plus cher de les détruire que de les ral Electric, de la Standard Oil, d'IBM et de U.S. Steel. C'est le stocker. On admet que ce stockage plus gros acheteur: 200 000 conest dangereux (4600 moutons ont été contaminés). Conclusion implicite: la meilleure affaire serait de les utiliser pour s'en débarrasser!» De quoi faire rêver le DMF et nos colonels, qui manifestement ne font pas tout à fait le poids en face de la Nestlé... Il serait néanmoins intéressant de savoir à combien

# visions dans le monde et finance ou contrôle 1450 journaux ainsi qu'un extraordinaire réseau de d'universitaires.

puissance s'est-elle récemment ma-

trats de fournitures, pour une valeur de 40 miliards de dollars, passés en 1969. Il dispose du plus grand réseau de radios et de télés'élève l'actif du dit DMF, de combien d'hectares il dispose, etc. Jeanlouis CORNUZ.

Sur les pouvoirs réels. Dans nifestée dans l'affaire vietnamien-

nonce

# PANDRAMA

## VON DER WEID: « IL EST GRAVE DE NE PAS VOULOIR VOIR LES TORTURES »

L'opinion publique internationale est le seul frein à l'intensification de la torture systématique au Brésil, a déclaré mardi à Genève Jean-Marc von der Weid, ancien président clandestin de l'Union nationale des étudiants brésiliens, au cours d'une conférence de presse. M. von der Weid, qui possède la double nationalité suisse et brésilienne va faire une série de conférences dans

Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la réponse récente du Conseil fédéral à une ques-

tion d'un conseiller national, il a affirmé qu'il de préventive), à la déchéance de la puissance était grave de ne pas vouloir voir les tortures au Brésil sous prétexte d'un manque de preuvers, car cela pouvait laisser penser que le Gouvernement suisse subissait la pression d'intérêts économiques. Il a mis en garde les investisseurs étrangers en démontrant que la situation était explosive au Brésil et que la lutte armée, seule forme d'expression laissée par le gouvernement à la population, pouvait rapidement aboutir à des conditions révolutionnaires.

## **NOUVELLES DIVERSES**

Le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné à deux ans de prison (moins 148 jours

paternelle et à cinq ans d'expulsion de Suisse, un manœuvre italien de 50 ans, reconnu coupable d'attentat à la pudeur sur sa propre fille. Il avait entretenu des relations avec son enfant il y a quatre ans, alors qu'elle n'était âgée que de 11 ans. Le tribunal s'est montré plus sévère que le procureur, qui avait requis dix-huit mois de prison. — Lors d'une agression à main armée commise mardi après midi, à la filiale de Frick (AG) de la Caisse d'Epargne Argovienne, le fondé de pouvoir de cette agence, M. Paul Weiss, 40 ans, de Kaisten, a été abattu par un inconnu. Le malfaiteur s'est enfui, sans rien emporter, dans une voiture rouge. - A Oberrieden (ZH), c'est un inconnu qui a fait irruption dans une entreprise construisant des bateaux. Après avoir assommé l'employée, il s'est enfui en emportant une somme de 600 fr. — Un financier genevois, propriétaire d'un château au pied du Jura vaudois, inculpé d'abus de confiance, a été arrêté mardi. En 1966, il avait recu une somme de 20 000 dollars de la part d'un étranger habitant Paris et s'était engagé à faire frapper des pièces d'or, d'argent et de bronze pour commémorer le couronnement du roi du Burundi. Le roi avant été renversé, il n'y eut pas de couronnement. L'étranger avait demandé de se voir rendre les 20 000 dollars, mais il y eut contestation. Le financier d'origine genevoise a été écroué.

#### CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENEVE SECTION RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE: Réunion des comités. — Elus et candidats municipaux. Mercredi 24 février, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

COMMISSION ÉLECTORALE CAN-TONALE. - Jeudi 25 février, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

COMMISSION D'URBANISME ET D'HABITAT. — Jeudi 25 février, à 20 h. 30, chez Luisoni, rue de Saint- secrétariat du PSG.

SECTION DE LANCY: Assemblée générale. - Jeudi 25 février, à 20 h. 30, au Café Europraille, avenue Eug.-Lance SECTION RIVE GAUCHE CAM-

PAGNE: Assemblée générale. — Lundi 1er mars, à 20 h. 30, chez J.-Cl. Droze, 1249 Choulex. BUREAU DU COMITÉ DIREC-

TEUR. - Lundi 1er mars, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

CAUCUS DU CONSEIL MUNICI-PAL. — Lundi 1er mars, à 18 h. 15, au

## CANTON DE VAUD RENENS: Assemblée ordinaire. -

Jeudi 25 février 1971, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple. Exposé de Guy Levasseur sur les centres de loisirs et les problèmes de la jeunesse.

MONTREUX: Assemblée générale ordinaire. - Vendredi 26 février, à 20 h. 30, à l'Hôtel Terminus, grande salle.

PRILLY: Séance de groupe du C. C. - Vendredi 26 février, au Café de la Treille, à 20 h. 30.

THÉATRE ABC, Serre 17

La Chaux-de-Fonds

Samedi 27 février, à 20 h. 30

# CANTON DE NEUCHÂTEL ET JURA BERNOIS

efficace!

ra et combattra avec

succès les troubles

Circulan chez votre

pharmacien et dro-guiste 1 litre Fr 22.50.

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente échange

Librairie, place du Marché tél 22 33 72.

साराह

circulatoires !

12.90 5.40.

Pour nos ateliers de BIENNE et de SAINT-IMIER nous cherchons

# DÉCOLLETEURS QUALIFIÉS

# DECOLLETEURS CAPABLES sur pièces d'horlogerie et d'appareillage

# **OUVRIÈRES**

pour travaux de visitage et d'atelier

# MANŒUVRES

comme aides-décolleteurs pouvant être formés sur le métier

Pour décolleteurs complets: salaire au mois après courte période

Caisse de retraite et toutes prestations sociales.

Faire offres à PAUL DUBOIS S. A., 2610 SAINT-IMIER. Discrétion assurée.



# VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LA DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS cherche, pour compléter l'effectif de son per-

#### SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ: **MANŒUVRES**

pour les réseaux extérieurs MONTEURS DE LIGNES AÉRIENNES

**SERRURIERS** pour le montage de stations transformatrices

MONTEURS ÉLECTRICIENS

APPRENTIS MONTEURS ÉLECTRICIENS

# SERVICE DU GAZ:

INSTALLATEURS SANITAIRES pour service extérieur

APPRENTIS INSTALLATEURS SANITAIRES Durée: 3 ans

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

UN APPRENTI DE COMMERCE Durée: 3 ans Avantages sociaux. Entrée selon entente.

Les offres manuscrites devront être adressées à la direction des Services industriels, rue du Col-lège 30, à La Chaux-de-Fonds, qui donnera tous les renseignements utiles, ou par téléphone: (039)



# POLICE CANTONALE DES ÉTRANGERS

AVIS IMPORTANT A TOUTES LES PERSONNES QUI ONT A LEUR SERVICE OU QUI LOGENT DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Selon arrêté du Conseil fédéral du 20 janvier 1971, les employeurs et les logeurs qui occupent ou hébergent des ressortissants étrangers ont l'obligation d'annoncer tous les départs à la police des habitants de la commune dans les huit jours. Tous les renseignements, ainsi que les formules obligatoires d'annonce de départ, sont à la disposition des employeurs et des logeurs au bureau de la police des habitants communale.

Police cantonale des étrangers: H. KNUS



de MOLIÈRE avec LES TRÉTEAUX DU CHATEAU (La Tour-de-Peilz)

Dimanche 28 février (veille du 1er mars), à 15 h. 30 et à 20 h. 30 Lundi 1er mars, à 15 h. 30

L'ORCHESTRE TYPIQUE ROUMAIN

Dir. Constantin PAVELESCU

UN ÉVÉNEMENT MUSICAL **EXCEPTIONNEL** 

Location: Librairie ABC, Jaquet-Droz 29, tél. 23 57 57 et une heure avant chaque spectacle à la caisse du Théâtre ABC, tél. 237222



**DÉPARTEMENT** DE JUSTICE

MISE AU CONCOURS

Un poste de

# geôlier adjoint

aux prisons de La Chaux-de-Fonds

est mis au concours

Obligations: celles prévues par la législation; permis de conduire pour automobiles; connaissance de la langue allemande; connaissance d'un métier.

Traitement: classes 10 ou 9 (logement en plus).

Entrée en fonction: dès que possible. Les offres de service (lettres manuscrites), accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel, jusqu'au 5 mars 1971.



# ARTICLES HYGIENIQUES

Marques: Victorix, dz. 8 fr.; Durex, dz. 7 fr.; Silvertex dz. 5 fr. Expédition rapide et discrète contre rembour sement ou paiement au CCP 80 433 96. E. SCHNEIDER, case post. 121, 8024 Zurich



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel Tél. (038) 25 49 92

# Abonnez-vous à notre journal

# D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LJUBLJANA. - La tournée des hockeyeurs suisses dans les pays de l'Est s'est terminée par un véritable échec. La Yougoslavie a battu la Suisse par 9-4, après un premier tierstemps catastrophique. Quatre buts de Neininger, Henzen, Dubois et Rein-hard, et c'est tout, alors que les Yougoslaves en marquaient neuf, dont cinq au premier tiers. La Suisse alignait: Rigolet (puis Jaggi dès la 30° minute); Furrer, Sgualdo; Henzen, Huguenin; Aeschlimann; Nei-ninger, Probst, Berra; Dubois, Witt-wer, Keller; Reinhard, Turler, Taillens, R. Mathieu.

C'est sévère, mais ce sera peut-être salutaire. Car les responsables de notre équipe nationale avaient déjà établi un plan, hier, en cas de défaite. Et maintenant, l'équipe suisse aura son plan modifié. Tout d'abord, dès leur arrivée à Kloten, ce matin, tous les joueurs seront mis en congé jusqu'à dimanche matin où ils se retrouveront à La Chaux-de-Fonds. (Pour le match de Zoug de vendredi soir, le H.-C. La Chaux-de-Fonds renforcé fera fonction d'adversaire des Tchèques de Litvinov.) Par con-

# **LUIGI RIVA REJOUE**

Pour la première fois depuis son accident du 31 octobre lors du match Autriche-Italie, à Vienne (fracture de la jambe), Luigi Riva a joué un match d'entraînement avec son club. Cagliari. Riva n'a joué que pendant une demi-heure et il a paru en excellente condition physique. A sa sortie du terrain, il boitait cependant légèrement. A ce sujet, son médecin a déclaré qu'il s'agissait d'une réaction normale.



che, en fin d'après-midi, l'équipe suisse avec un nouveau visage.

Pour l'instant, on ne sait pas quels seront les rappels qui seront effectués ce matin, car rappels il y aura. On sait déjà que Kunzi et Roger Chappot attendent le retour de l'équipe suisse. Mais il semblerait qu'il y ait deux autres joueurs. On parle d'Henry, qui aurait pour l'instant refusé. Puis il y aurait peut-être Jenny, qui termine dimanche le championnat, Joris ou Giroud. Quoi qu'il en soit, on en saura davantage d'ici à vendredi.

Pour l'instant, on a l'impression qu'on a vu juste à la direction de l'équipe suisse d'avoir suspendu le camp national aux Mélèzes. Les joueurs pourront ainsi se retrouver dans leur ambiance familiale.

Un fait est certain : au départ de La Chaux-de-Fonds pour les pays de l'Est, aucun membre du quatuor directeur de l'équipe suisse Jones-Pelletier-Frutschi-Ryser ne prévoyait une telle déroute. Au contraire, on était optimiste. Il y avait un bon moral au sein de nos sélectionnés et une entente parfaite entre dirigeants et joueurs. Que s'est-il donc passé? La fatigue d'une semaine d'efforts lors du camp des Mélèzes? Le voyage qui s'est fait par un mauvais temps? Le mal du pays, voire l'ennui? Déjà à Bucarest, l'an passé, l'équipe suisse avait connu un même phénomène.

Mais, bien heureusement, les championnats du monde ne commenceront que dans dix jours. Il est encore temps pour tout revoir. Il faut donc rester optimiste.

# Saint-Imier en première ligue

Saint-Imier (entraîné par Martini) a battu Guin par 4-1 en match de promotion. Les Jurassiens sont ainsi promus en première ligue.

• En match retour des demi-finales de la coupe d'Europe des champions, à Gaevle, ZSKA Moscou, tenant du trophée, a battu Brynaes Gaevle, champion de Suède, par 5-4 (3-1, 1-1, 1-2). ZSKA Moscou est qualifié pour la finale sur le score total de 11-6.

• En match amical joué hier soir à Neuchâtel, l'équipe locale a battu Fribourg par 9-1 (3-0, 3-0, 3-1).

# **PROGRAMMES**



## RADIO

Mercredi 24 février 1971
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Les deux Orphelines», feuilleton. 16.15 Collections jeunesse. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Lettres romandes. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine. 20.00 Disc-o-matic. 20.20 Ce soir nous écouterons. 20.30 Concerts de Genève. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

nève. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 18.55 Bonsoir les enfants 19.00 Per i lavoratori italiani, 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.14 On cause, on cause. 20.15 Vivre ensemble sur la planète. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Moments littéraires. 22.00 Europe-jazz. 22.30 Chasseurs de sons.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.325. 16.05

Pop dans toutes les langues. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Intermède. 20.15 Miroir du temps et mus. 22.15 Inf. 22.30 Big Band

Jeudi 25 février 1971
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30
De villes en villages. 6.35, 7.25, 8.10 La
route. 6.50 Bonjour de Colette Jean. 7.00
Miroir-première. 8.00 Inf., revue de presse.
9.00 Inf. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 Inf.
10.05 Cent mille notes de mus. 11.00, 12.00
Inf. 12.05 Anjourd'hui - On cause, on cause Un an déjà 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet
de route. 13.00 Variétés-magazine - Cause
commune. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 15.00 Inf.
15.05 Concert.
Second programme de Sottens. — 10.00

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de Gluck. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de Gluck. 11.00 Université internatio-nale. 11.30 Initiation mus. 12.00 Administration 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05
10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Réveil en mus.

7.10 Auto-radio. 8.30 Ballet. 9.00 Kaléidoscope hollandais. 10.05 Concertante. 10.20 Radio-scolaire. 10.50 Orch. 11.05 Radio-orch. 12.00 Orch. de danse. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Ecole d'agriculture de Lavin. 14.30 Radio-scolaire. 15.05 Divertissement et musique.

## TV ROMANDE

Mercredi 24 février 1971
16.45 Jardin de romarin. 17.05 Cinq à six des jeunes. 18.00 Téléjournal. 18.05 Bilan pour demain. 18.25 Madame TV. 19.00 Plum-Plum. 19.05 «Foncouverte», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.05 Carrefour. 20.25 Ici Berne. 20.30 Francophonissime. 21.00 «Le Prisonnier», feuilleton. 21.50 Patinage artistique. 22.20 Téléjournal.

Jeudi 25 février 1971 14.00 Les noces d'or. 14.30 Chanson de lontreux. 14.55 Mon pays... 15.10 Le monde

## TV FRANCAISE

Mercredi 24 tévrier 1971
1re chaîne. — 17.30 TV scolaire. 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Journal des fables. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Rien que la vérité. 19.45 Télésoir. 20.15 «Une Autre Vie», feuilleton. 20.30 Les Frères Jacques. 21.40 Rose des vents. 22.35 Patinage artistique. 23.15 Télénuit. 2e chaîne. — 17.30 TV scolaire. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 Dossiers de l'écran Mathe Richard au Service de la France».

«Marthe Richard au Service de la France» film. 22.30 Débat. 23.30 24 heures dernière

Jeudi 25 février 1971 1re chaîne. — 12.30 Midi-magezine. 13.00 Télémidi. 14.33 TV scolaire. 15.05 Hockey sur glace. 15.45 Pour la jeunesse. 2e chaîne. — 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 Flipper le dauphin.

M. Bertomy s'arrêta brusquement; il venait

- Brisons là, reprit-il, je ne suis pas venu ici pour vous faire des reproches, je suis venu pour sauver, s'il se peut, quelque chose de notre honneur, pour empêcher qu'on imprime notre nom dans les journaux judiciaires, parmi les noms des voleurs et des assassins. Levez-vous et

A la voix impérieuse de son père, Prosper se le réduisaient à cet état d'insensibilité farouche

- Avant tout, commença M. Bertomy, combien vous reste-t-il encore des trois cent cin-

Encore une fois, mon père, répondit l'infor-

 Soit, je m'attendais à cette réponse. Ce sera donc notre famille qui réparera le préjudice

# ÉMILE GABORIAU

Il y eut un long silence ; enfin Prosper reprit :

 Vous m'accablez, mon père, et cela au moment où j'ai besoin de tout mon courage, au moment où je suis victime de la plus odieuse

- Victime! fit M. Bertomy, victime!... C'està-dire que vous essayez de flétrir de vos insinuations l'homme honorable et bon qui a pris soin de vous, qui vous a accablé de bienfaits, qui vous avait assuré une position brillante, qui vous préparait un avenir inespéré. C'est assez de l'avoir volé, ne le calomniez pas.

- Par pitié! mon père, laissez-moi vous

Quoi ! vous allez nier peut-être les bontés de votre patron? Vous étiez cependant si sûr de son affection, qu'un jour vous m'avez écrit, me disant de me préparer à faire le voyage de Paris pour demander à M. Fauvel la main de sa nièce. Etait-ce donc un mensonge ?...

- Non, répondit Prosper d'une voix étouffée, non...

–  $\Pi$  y a un an de cela; vous aimiez  $M^{\mathrm{lle}}$ Madeleine, alors, du moins vous me l'écriviez... Mais je l'aime, mon père, plus que jamais ; je n'ai jamais cessé de l'aimer.

M. Bertomy eut un geste de méprisante pitié : Vraiment! s'écria-t-il. Et la pensée de la chaste et pure jeune fille que vous aimiez ne vous arrêtait pas au seuil de la débauche. Vous l'aimiez !... Comment donc osiez-vous, sans rougir, vous présenter devant elle en quittant les flétrissantes compagnies qui étaient les vôtres? — Au nom du ciel! laissez-moi vous expli-

quer par quelle fatalité Madeleine... - Assez, monsieur, assez. Je sais tout, je vous l'ai dit. J'ai vu votre patron hier. Ce matin, j'ai vu votre juge, et c'est à sa bonté que je dois d'avoir pu pénétrer jusqu'à vous. Savez-vous que

j'ai dû, moi, me laisser fouiller, déshabiller presque, pour entrer ici. On pensait que je vous apportais une arme.

Prosper n'essayait plus de lutter. Il s'était laissé tomber, désespéré, sur le tabouret de sa

 J'ai vu votre appartement et j'ai compris votre crime. J'ai vu des tentures de soie à toutes les portes et des tableaux à cadres dorés le long de tous les murs. Chez mon père, les murs étaient blanchis à la chaux, et il n'y avait qu'un fauteuil dans la maison, celui de ma mère. Notre luxe. c'était notre probité. Vous êtes le premier de la famille qui ayez eu des tapis d'Aubusson ; il est vrai que vous êtes le premier voleur qui se soit trouvé dans notre famille.

A cette dernière insulte, le sang afflua aux joues de Prosper ; cependant il ne bougea pas.

- Mais il faut du luxe maintenant, poursuivait M. Bertomy, s'animant et s'exaltant au bruit de ses paroles ; il faut du luxe à tout prix. On veut l'opulence insolente et le faste du parvenu avant d'être parvenu. On entretient des maîtresses qui portent des mules de satin doublées de cygne, comme celles que j'ai vu au pied de votre lit, et on a des domestiques en livrée. Et on vole! Et les banquiers en sont venus à n'oser

plus confier à personne la clé de leur caisse. Et tous les matins, quelque vol inattendu couvre de boue des familles honorables...

de s'apercevoir que son fils paraissait hors d'état de l'entendre.

écoutez-moi.

dressa tout d'une pièce. Tant de coups successifs du misérable qui n'a plus rien à redouter.

quante mille francs que vous avez volés?

tuné avec un accent d'affreuse résignation, encore une fois, je suis innocent.

causé par vous à votre patron.

(A suivre.)

# LE PAYS HORLOGER

# AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS La réalisation du centre scolaire Numa-Droz a démarré

L'ordre du jour comprenait onze points, le Conseil général en a liquidé trois par des décisions prises à l'unanimité. Alors que dans les prises de position des partis, et ceci pour les trois rapports présentés par le Conseil communal, on sentait d'emblée une adhésion de principe, pourquoi les débats se sont-ils donc prolongés jusqu'à plus de 22 h. 30? On le doit à quelques conseillers, qui après avoir proposé la nomination d'une commission chargée de s'occuper de l'ensemble du centre scolaire Numa-Droz, ce qui n'a été combattu par personne, ont jugé bon de commencer le travail destiné à occuper la dite com-

A l'ouverture de la séance, M. A. Perret, président (PPN), a souhaité la bienvenue à notre camarade Raymond Jeanneret, qui siégeait pour la première fois. Puis il a donné connaissance d'une proposition de M. J.-C. Jaggi visant à porter de sept à dix jours le délai dans lequel les conseillers généraux doivent recevoir l'ordre du jour des séances du Conseil général et les rapports qui le complètent. Cette proposition revient donc une nouvelle fois et mérite une solution affirmative. Les différents groupes politiques auraient ainsi la possibilité de se consulter plus facilement, ce qui pourrait se traduire par un heureux écourtement des débats finaux devant le Conseil général.

Notre camarade R. Huguenin réclame, dans une motion du groupe socialiste, l'étude d'un aménagement du bois du Couvent en vue de le rendre plus accessible au public et aux sportifs par la création d'une piste de cross. M. Bieri (rad.) interpelle sur la possibilité de doter les tronçons de rue qui n'ont pas de trottoir de barrières de protection pour les piétons.

#### AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN A L'USAGE DES ENFANTS

Le crédit de 25 000 fr. est voté à l'unanimité, après que le Conseil communal eut précisé que le jardin serait ouvert à tous les enfants. Le prix des barrières, qui semble excessif à certains, est consenti en vue de permettre la pratique des jeux dans lesquels on emploie des ballons. A R. Huguenin (soc.), qui s'inquiète de l'état des volets et des façades de l'immeuble Fritz-Courvoisier 27, qui jouxte le jardin, M. Ramseyer, conseiller communal PPN, répond que l'immeuble est propriété du Home d'enfants, qui procédera par étapes à cette rénovation dans le cadre de son budget. On commencera par la façade bordant la rue. R. Huguenin espère que plusieurs autres jardins semblables pourront être créés dans un proche avenir.

#### NOTRE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le crédit de 3516000 fr. est adopté sans aucune opposition, après le rejet par 21 voix contre 6 d'un amendement PPN qui s'opposait à l'indexation du crédit aux prix pratiqués au 1er janvier 1971. M. Jaggi (PPN) demande à quoi en sont les travaux couverts par le crédit de 5 250 000 fr. voté en 1964. M. Payot, conseiller communal (soc.), répond que les travaux de la pose de la nouvelle conduite en éternit ont été arrêtés, en attendant que la convention avec la société des mines d'asphalte ait été signée, ce qui ne saurait plus tarder. Les travaux d'amenée de l'eau des mines à l'usage de notre population sont devisés provisoirement à 7 millions. L'amélioration de la capacité de transport des grandes voies de transit du réseau d'eau potable en ville, qui est couverte par le crédit voté hier soir, sera entreprise par étapes, en profitant dans toute la mesure du possible de lier ces travaux à d'autres travaux de canalisations. Ce crédit ne comprend pas la construction des futurs réservoirs devenus indispensables. L'étude n'est pas assez poussée pour être à même d'en estimer le coût. Si notre ville n'a jamais souffert de la sécheresse et possède une alimentation en eau de qualité, elle le doit à sa population qui n'a jamais hésité à fournir l'effort financier nécessaire. Notre eau nous a coûté et nous coûtera encore cher, mais elle est bonne et ne manque pas, en raison de l'esprit d'initiative dont nos autorités ont toujours fait preuve en ce domaine.

# Quatre semaines de vacances - et augmentation de salaires - pour les apprentis du bois et du

Après d'autres cantons romands et d'une sensible amélioration des sad'autres corps de métiers de la construction, la section neuchâteloise de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB) convenues lors de nournarlers portant sur les conditions de travail, de faire bénéficier les apprentis d'une quatrième semaine de vacances et tiers du bâtiment, à Colombier.

laires recommandés pour ces derniers par la convention collective de travail.

Ces décisions marquent l'intérêt que portent les associations à la relève, à la formation et au perfectionnement professionnels, qui seront fortement aidés par l'ouverture du Centre professionnel neuchâtelois pour les mé-

# Comment le POP conçoit l'unité de la gauche!

bâtiment neuchâtelois

E.B. (Etienne Broillet plus que probablement) écrivait cette phrase dédiée à notre camarade Jules Humbert-Droz, dans la «Voix ouvrière» de vendredi dernier:

« Nous dirons aussi que, de tous les morts, les plus lamentables sont ceux qui subsistent physiquement.»

Adressée à un homme de 80 ans,

## CARNET DU JOUR

## LA CHAUX-DE-FONDS

Cinémas: CORSO, 20.30, «Etes-vous fiancée à un Marin grec... — EDEN, 20.30, «Les Brebis du Révérend» — PLAZA, 20.30, «Cromwell» — RITZ, «Vertige pour un Tueur». Pharmacle d'office Henry L. Robert 68 (dès 21 00 tél 17). Service d'urgence médicale et dentaire: tél. 22 10 17.

# **LE LOCLE**

Pharmacie d'office: Breguet (dès 21.00, tél. 17). Permanence médicale et dentaire: tél. 17.

## NEUCHATEL

NEUCHATEL

Cinémas: APOLLO, 15.00, 20.30, «Cité de la Violence» — ARCADES, 15.00, 20.30, «Le Reptile» — BIO, 15.00, 20.45, «Le Cirque»; 18.40, «Porcherie» — PALACE, 15.00, 20.30, «Le Gendarme en Balade» — REX, 15.00, 20.30, «Les Merveilles de l'Amour» — STUDIO, 15.00, 20.30, «L'Inceste».

Pharmacie d'office: Cart, rue de l'Hôpital (dès 23.00, tél. 25 10 17).

cette affirmation est laissée à l'appréciation de nos lecteurs, qui sauront la qualifier.

Hier, dans le même journal, on pouvait lire ceci:

« QUEL SILENCE! » Il y a quinze jours, la section du POP de La Chaux-de-Fonds adressait un appel aux Eglises et aux partis politiques pour la condamnation de l'agression U.S. au Laos.

» Or, aucun de ceux qui feignent habituellement de porter leur conscience en bandoulière n'a répondu à ce jour.

» Il va de soi que ces tartufes ne peuvent plus prétendre à une grande estime de notre part désormais.

Or, le Parti socialiste n'a pas attendu l'invitation du POP, pour condamner l'invasion du Laos. Il continuera, comme l'a déjà indiqué une résolution du Parti socialiste neuchâtelois, à rester fidèle à la ligne qu'il s'est fixée de condamner de telles aberrations criminelles et de continuer de lutter avec tous ceux et celles qui lui font confiance, en faveur de la démocratie et du socialisme.

LE GRAND PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SCOLAIRE NUMA-DROZ

Nous n'allons pas entrer dans le détail de la longue discussion qui s'est engagée sur l'ensemble de ce vaste projet, mais nous en tenir aux décisions finalement prises hier soir:

 L'aménagement du Petit Collège à l'usage de classes de travaux manuels a été accepté à l'unanimité.

 La démolition du collège Primaire, de l'ancienne salle de gymnastique qui borde la rue du Progrès, des immeubles rue Numa-Droz 36 et 36a est également unanimement acceptée.

 Aux dépenses prévues pour les objets énumérés ci-dessus s'ajoutent les frais d'étude en vue de la construction de quatre salles de gymnastique et d'un éventuel bassin de nanation, qui sont acceptés sans opposition. Par contre, le vote du crédit de 231 650 fr. destiné à l'aménagement des sous-sols du collège Industriel à l'usage de la Bibliothèque est ajourné. Cette décision est prise par 25 voix contre 5.

Le crédit de 722 150 fr. est donc amputé du montant indiqué ci-dessus et réduit à 490 500 fr.; il est adopté à l'unanimité.

Une commission de onze membres est désignée; elle aura comme premier objectif à se prononcer sur l'option à prendre en ce qui concerne la Bibliothèque et sur le problème du bassin de natation, les débats ayant démontré que les avis étaient partagés. Pouvons-nous, en effet, nous offrir un bassin de natation sans reculer par trop la réalisation d'une piscine couverte? Enfin, cette commission aura par la suite à se prononcer sur les options à prendre en yue de la réalisation de l'ensemble de ce grand projet. Nous aurons donc encore souvent à vous entretenir de ces problèmes.

Ajoutons que plusieurs conseillers ont insisté afin d'arriver à insérer le maîntien de la salle de gymnastique qui joux le l'immeuble rue Numa-Droz 36a dans le projet définitif. A noter encore que l'achat de cet immeuble a été remis à une séance ultérieure, l'accord avec les propriétaires n'étant pas encore réalisé. Enfin, la prochaine séance du Conseil général aura lieu E. Mls. le 17 mars.

#### Initiative du Parti socialiste biennois: Construire pour l'avenir

Le Parti socialiste biennois vient de lancer une initiative intitulée « Construire pour l'avenir ». Celle-ci demande que les terrains à bâtir encore à disposition de la ville de Bienne et situés dans les régions Bergfeld et Bischofkaenel soient planifiés pour permettre la construction de logements par des sociétés coopératives et privées. Les autorités devraient établir au plus tard jusqu'à fin 1971 un plan pour l'aménagement successif de ces terrains. L'initiative demande également que les autorités se préoccupent de réaliser dans la mesure de leurs capacités des habitations répondant aux exigences d'une large couche de la population et de concevoir le nouveau quartier d'habitation de façon à ce qu'il puisse abriter les familles nombreuses, les vieillards et les invalides.

#### **LE LOCLE** « DIDON ET ÉNÉE », d'HENRY PURCELL

Considéré comme le plus grand musicien de l'Angleterre, le Londonien Purcell composa, durant la seconde moitié du XVIIe siècle, une belle série d'œuvres religieuses et d'opérettes très concertantes. Pourtant, il est assez rare de voir figurer l'une de ses compositions aux programmes de nos concerts. Mais dimanche, au temple, sous les auspices de Radio suisse romande, la Chorale mixte du Locle, la Société chorale de La Chaux-de-Fonds, avec les solistes Wally Staempfli, Juliette Bise, Lise de Montmollin, Hugues Cuénod, Philippe Huttenlocher et Elise Faller, accompagnés de l'Orchestre de la Suisse romande, ont interprété « Didon et Enée » avec un bel enthousiasme. Sous la magistrale direction de Robert Faller, l'imposante masse chorale et la phalange des musiciens ont donné beaucoup de caractère à cette œuvre inspirée par l'« Enéide »,

# 

#### LA CHAUX-DE-FONDS

- Une violente explosion s'est produite hier matin peu après 7 h. à la fabrique de cadrans Alduc. Il semble que ce soient les gaz dégagés par un produit de nettoyage des machines qui ont été enflammés par une étincelle lorsque celles-ci furent remises en marche. Le début d'incendie ainsi provoqué a été rapidement maîtrisé par les P.S., mais il a néanmoins provoqué de gros dégâts, évalués à quelque 100 000 fr. Tout l'atelier des presses et de décolletage a été détruit, ce qui imposera un congé de quelques jours aux quinze ouvriers de cet atelier. Un aide-mécanicien, M. G. Buoso, a été légèrement blessé et brûlé dans l'accident.
- Deux films en couleurs sont au programme de la prochaine séance du Club des loisirs, demain jeudi 25 février, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple (2e étage). Il s'agit de « La Traversée de l'Antarctique » et de «Prospecteurs d'aujourd'hui».
- Un ouvrier, M. G.-L. Georges, est tombé d'un échafaudage, hier, sur le chantier de l'usine à gaz. Souffrant d'une commotion, il a été hospitalisé.

#### COUVET

La section de Couvet du Parti socialiste suisse s'est réunie en assemblée générale statutaire le vendredi 19 février 1971 en son local du Café du Crêt-de-l'Eau, à Couvet.

Il résulte des raports présentés que la marche de la section est normale. Les conseillers généraux fréquentent les séances avec assiduité et interviennent souvent dans les débats.

C'est d'ailleurs un élu socialiste, J.-L. Baillods, qui préside le Conseil général de Couvet pour 1971.

Les rapports du président, du caissier, des vérificateurs et du président du groupe des conseillers généraux sont acceptés à l'unanimité.

Aucune démission n'ayant été enregistrée, le comité actuel est réélu en bloc et sera ainsi composé pour l'exercice 1971: président, F. Güder; vice-président, F. Thiébaud; secrétaire, F. Guenot; caissier, J.-P. Crétenet; J. Rudaz et J. Borel, membres.

A part les sorties devenues traditionnelles, telles que la sortie des familles et la sortie du jour de la foire, la section organisera, en mai, un après-midi 1900, manifestation qui se déroulera à la Salle de spectacles de Couvet en faveur des personnes âgées et des retraités.

## VICQUES

Dans la nuit de lundi à mardi, un inconnu a pénétré dans une ancienne ferme à Recolaine (Vicques), dans le district de Delémont, et a violenté une infirme. M<sup>lle</sup> Marie Charmillot (58 ans) qui vit avec son frère, âgé lui de 59 ans, également célibataire. Ce dernier étant atteint de surdité, il n'a pas entendu l'arrivée de l'inconnu qui en a profité pour rouer M<sup>lle</sup> Charmillot de coups. Blessée, celle-ci a dû être hospitalisée à Delémont. L'identification de l'auteur de cette lâche agression ne devrait pas tarder.

## BIENNE

Le Tribunal de Bienne a condamné un citoyen d'Allemagne de l'Ouest à 4 mois de prison avec sursis et à l'expulsion du territoire pendant 5 ans pour escroquerie répétée et faux dans les titres. L'accusé, qui a déjà été condamné plusieurs fois en Allemagne pour des délits identiques, se faisait passer pour un acteur et un metteur en scène d'un théâtre suédois qui en réalité n'existait pas. Il a ainsi obtenu des prêts pour un montant d'environ 500 fr.

#### NEUCHÂTEL

- La Cour d'assises neuchâteloise a jugé mardi une femme de 57 ans prévenue d'avortements par métier, arrêtée il y a 17 mois pour avoir pratiqué une centaine d'avortements pour des sommes modiques, ou même gratuitement. Elle a été condamnée à 3 ans de réclusion, dont à déduire 544 jours de détention préventive subis, à une amende de 100 fr. et au paiement de 7500 fr. de frais. On attend avec intérêt, après cette condamnation, ce que la justice neuchâteloise décidera pour les médecins chaux-de-fonniers inculpés eux aussi d'avortements, et dont certains ont retiré de gros revenus de leurs pratiques illégales.
- C'est une aula remplie par un auditoire jeune et vivement intéressé qui a suivi, hier soir à l'Université, le forum organisé par l'Association neuchâteloise des étudiants en droit et consacré à l'objection de conscience face aux réalités suisses. Présidé avec brio par M° A. Brandt, de La Chaux-de-Fonds, ce forum, plus concret peutêtre que d'autres sur ce thème, et d'une actualité immédiate en raison de l'initiative de Munchenstein, a permis à M<sup>me</sup> J. Jacquerod, journaliste, et à MM. A. Sandoz, conseiller national, A. Jeanneret, colonel, E.-A. Biéri, juriste, et M.-H. Krebs, journaliste et objecteur de conscience, d'exprimer leurs opinions sur la question de l'introduction d'un service civil alternatif en Suisse. Si les divergences pouvaient être de taille entre les diverses conceptions des orateurs. l'unanimité s'est faite — et avec elle celle de l'assistance — pour reconnaître que le problème est d'une réelle importance et sa solution rapide et complète indispensable. Il a permis aussi de souligner la nécessité d'une information large et objective sur toutesules implications du droit à l'objection et du service civil, thème sur lequel nombre de citoyens — et même de magistrats — ont encore une vue trop partielle ou trop partiale, alors qu'il concerne l'avenir de notre collectivité. (K.)
- Invitée par la Chambre suisse de l'horlogerie, la presse parlementaire fédérale s'est rendue mardi à Neuchâtel, visiter les installations du contrôle technique des montres suisses, alors que le Conseil des Etats s'apprête à consacrer un débat, lors de la session de printemps des Chambres fédérales, au nouveau statut horloger, déjà approuvé par le Conseil national en décembre dernier. Avant la visite des installations, M. B. Clerc, conseiller aux Etats, a souhaité la bienvenue aux participants, qui ont entendu d'autre part des exposés explicatifs de MM. R. Payot, directeur du Contrôle technique suisse des montres, et C. Attinger, président de la sous-commission technique de la Commission de surveillance du contrôle.

## DELÉMONT

Traditionnellement, le mardi après midi de carnaval est la fête des enfants à Delémont. Les classes ont fermé leurs portes. Affublés de costumes de bandits de grands chemins ou de pierrots, les jeunes Delémontains ont tendu des serpentins à travers les rues pour décorer les automobiles. Les sifflets et les crécelles étaient rois, malgré un temps pluvieux. La nuit de mardi, pour les adultes, marque la fin des festivités de carnaval; aussi est-elle généralement celle qui connaît la plus grande animation.

LES AVERSES DE MARS. — Les splendeurs blanches de février se sont achevées. Et voici, avec mars, le temps des averses. Mais le printemps sourit à travers les averses. Puis, il y a des averses bienvenues, celles qui font pleuvoir la fortune ou, du moins, quelque parcelle de la fortune. Témoin, ce dialogue entendu:

- J'ai gagné à la Loterie romande. - Veinard! Le gros lot de 100 000

francs?

- Tout de même pas. Cependant, une petite somme déjà respectable et fort bienvenue, comme tu penses.

Miser six francs pour être défrayé ainsi, voilà qui vaut la peine.

Essayez à votre tour en achetant un billet pour le prochain tirage... le 6 mars!

COURROUX-COURCELON: Assemblée générale. — Samedi 27 février, à 16 h., au Restaurant du Pont. Parmi les tractanda: rapports d'activité et élections statutaires. Après l'assemblée (20 h.), souper au Restaurant Fédéral et jeux (apporter un prix).

## GENÈVE

# Les centres de loisirs et leur animation

# Réponse du Conseil d'Etat à une interpellation socialiste

Au cours de la séance du Grand Conseil de samedi matin, A. Chavanne, conseiller d'Etat, a répondu à l'interpellation de J.-P. Thorel sur divers points relatifs aux centres de loisirs et à leur animation.

Le Conseil d'Etat s'est référé à ses réponses aux interpellations antérieures, et notamment à la lettre adressée au Conseil administratif de la ville de Genève. Il constate que depuis 1967 les centres de loisirs s'ouvrent de manière toujours plus large aux adultes de tous âges. Fait significatif, le centre des Pâquis se dénomme Maison pour tous, celui de

Carouge Centre de loisirs et de rencontres, celui de la Jonction Maison de quartier. D'une manière générale, on peut dire que tous les centres sans exception se mettent à la disposition de la population dans son ensemble.

#### PARTICIPATION DES ADULTES

La participation des adultes aux centres de loisirs revêt les formes

a) fréquentation d'adultes à l'occasion de débats d'intérêt général organisés par le centre (conférences, manifestations artistiques, etc.);

b) mise à disposition des locaux

et de l'équipement du centre à des groupements ou à des sociétés de

c) prise de responsabilités directe de certains parents dans l'organisation d'activités destinées à la jeu-

d) organisation d'activités prévues spécialement pour des personnes d'un

Bien que les textes légaux et réglementaires limitent actuellement l'aide de l'Etat aux activités de mineurs dès l'âge de la scolarité obligatoire, les autorités cantonales sont favorables à cette ouverture des centres à la population tout entière.

Une revision de la loi sur l'Office de la jeunesse sera prochainement soumise au Grand Conseil. A cette occasion, des dispositions légales régissant le Service des loisirs de la jeunesse pourraient être harmonisées avec la politique actuelle d'ouverture des centres de loisirs à toute la popu-

#### FORMATION PROFESSIONNELLE DES ANIMATEURS

Celle-ci est assurée, à Genève, par l'Ecole d'animateurs dans le cadre de l'Institut d'études sociales. Des contacts étroits existent entre la direction de l'Office de la jeunesse, le Service des loisirs, d'une part, et l'école d'autre part. La formation s'étend à trois ans et permet d'obtenir un diplôme d'animateur socioculturel.

Au sujet des salaires, il faut rappeler que l'Etat ne rétribue pas les animateurs, mais qu'il verse aux associations une subvention pouvant représenter tout ou partie des salaires de leurs animateurs; à ce propos, il faut relever que les conditions salariales ont été améliorées.

La question de la prévoyance des animateurs a déjà préoccupé le Conseil d'Etat, qui ne peut que répéter qu'il souhaite que ce problème soit résolu dans un proche avenir.

Le problème de l'insuffisance des effectifs du personnel éducatif des centres permet aussi de souligner la progression numérique enregistrée. Les centres ont commence Teur activité avec un animateur; puis l'engagagement d'un animateur en second s'est révélé très tôt indispensable. Dans certains centres, un troisième sera nécessaire.

L'interpellateur a développé d'intéressantes considérations sur la réunion, sous un même toit, de divers équipements et services de caractère social et culturel. De l'avis du Conseil d'Etat, ce regroupement relève au premier chef de la volonté des communes. D'autre part, cette question est en train d'être examinée par la sous-commission des équipements sociaux dépendant de la Commission permanente de coordination des services sociaux publics et privés.

Le problème d'un regroupement des centres de loisirs et des centres médico-sociaux a été débattu avec les représentants des communes; mais l'on a constaté que les avis étaient très partagés.

A défaut d'un regroupement souhaité par J.-P. Thorel on assiste déjà à une rencontre des travailleurs sociaux ou des techniciens impliqués à l'échelon local.

Le Conseil d'Etat est conscient de l'évolution des centres de loisirs comme de la volonté de recherche et d'innovation des conseils de gestion et des animateurs. Il soutient les efforts entrepris tout en souhaitant que s'instaure un dialogue suivi et sincère entre toutes les parties intéres-

Au terme de cette réponse, J.-P. Thorel s'est déclaré satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. L. P.

## CELA INTÉRESSE LES PECHEURS

La Commission cantonale de la pêche tient à préciser qu'en vertu de la méthode d'étalement adoptée, plusieurs mises à l'eau de truites de mesure auront lieu en cours de saison. Suite à la nouvelle réglementation. il est demandé à tous les pêcheurs

de prêter attention aux modifications qui sont intervenues. En ce qui concerne le canal de

Saint-Loup s/Versoix, il doit être considéré comme un ruisseau d'élevage et par conséquent interdit à la pratique de la pêche. Pour terminer, il y a lieu de pré-

l'Ain et Haute-Savoie).

ciser que la date d'ouverture des rivières genevoises, fixée au samedi 6 mars 1971, à 6 h. 30, coïncide avec celle des parcours limitrophes vaudois et français (départements de cées totalement de la surface du globe

## sent que les administrateurs leur ont affirmé que la vente des immeubles ne pouvait pas - en raison de la

loi Dupont — donner lieu à une prise de bénéfice... Cependant, dans certains milieux généralement bien informés, on émet de sérieux doutes sur une opération

Ces précisions, quoique intéressantes. laissent en suspens la question principale qui consiste à empêcher quiconque de tripoter sur les immeu-

« blanche » pour tout le monde.

question soit évoquée au Grand Con-

# POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 Eaux-Vives Tél. 35 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h. à 12 h. EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

## OFFRES D'EMPLOI

#### RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS SERVICE VOIRIE ET NETTOIEMENT VILLE

OFFRE D'EMPLOI

Une inscription est ouverte en vue de l'engagement d'un

# chef mécanicien

(selon statut contrôleur mécanicien)

pour diriger l'atelier de mécanique autos et camions du dépôt central du Service de la voirie et nettoiement ville

rte persont plus de deux mois, suerer is : SNODNAMED SUON

- être en possession d'un certificat fédéral de capacité
- de mécanicien en automobile; - aptitudes à diriger un atelier de mécanique;
- être apte à entretenir un nombreux parc de véhicules;
- être de nationalité suisse;
- âge maximum: 45 ans.

## **NOUS OFFRONS:**

- un emploi stable;
- un salaire correspondant aux qualifications demandées:
- un travail varié et intéressant dans des installations
- modernes:
- prestations sociales étendues.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées au Département des travaux publics, génie civil, bureau du personnel ouvrier, case postale, 1211 GENÈVE 3. Toutes les offres seront traitées confidentiellement.

## RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS SERVICE VOIRIE ET NETTOIEMENT VILLE

OFFRE D'EMPLOI

Une inscription est ouverte en vue de l'engagement d'un

# chef des ateliers

(selon statut mécanicien chef d'atelier)

pour les ateliers du dépôt central du Service de la voirie et nettoiement ville

## **NOUS DEMANDONS:**

- être en possession d'un certificat fédéral de capacité de mécanicien ou de mécanicien en automobile;
- aptitudes à diriger de nombreux ouvriers de profes-- être à même de coordonner le travail entre divers
- être apte à diriger l'entretien d'un nombreux parc de
- être de nationalité suisse;
- âge maximum: 45 ans.

## **NOUS OFFRONS:**

- un emploi stable;
- un salaire correspondant aux qualifications deman-
- un travail varié et intéressant dans des installations modernes:
- prestations sociales étendues.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées au Département des travaux publics, génie civil, bureau du personnel ouvrier, case postale, 1211 GENÈVE 3. Toutes les offres seront traitées confidentiellement.

#### de la construction... bles HLM. ■ Les acheteurs seraient la SIP, la Brasserie du Cardinal et la caisse de Notre informateur souhaite que la

«Tripotages» autour des HLM?

pension d'une entreprise à succursales multiples (CASC)... etc.

dans notre numéro du 10 février sous

le titre: « Ceux qui se sucrent! » un

lecteur nous donne les précisions sui-

■ Il est de notoriété publique que les

immeubles HLM, vides de locataires,

offerts à la vente par voie d'annon-

ces, sont ceux de la S.I. LALALP,

dont l'administrateur est M. B. Du-

pont, fils de M. E. Dupont, ancien

● La S. I. LALALP est formée par un

groupe d'entrepreneurs des métiers

vantes:

conseiller d'Etat...

seil. Pourquoi pas?

# Avant une importante séance du Conseil municipal

#### Les 930 000 fr. pour le Grand-Théâtre Le parking souterrain de Cornavin

Le Conseil municipal de la ville de Genève est convoqué pour mardi 2 mars, à 20 h. 30, dans la salle du Grand Conseil.

#### L'AMÉNAGEMENT DES GROTTES

Depuis le temps que l'on en parle à la veille de chaque renouvellement des autorités municipales, il serait temps qu'enfin l'on s'achemine dans la voie de la réalisation avec la question des Grottes. C'est pourquoi les communications que fera le Conseil administratif au début de la séance sont attendues avec impatience.

Les autres questions importantes seront d'une part la proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi d'un préavis favorable au projet de construction d'un parking souterrain à Cornavin et, d'autre part, le retour de cette autre proposition de crédit de 930 000 fr. pour des travaux dits de sécurité au Grand-Théâtre, qui est, cette fois, accompagnée d'explications plus complètes que précédemment.

Des crédits pour des constructions et l'achat d'immeubles ou de parcelles seront proposées pour un montant de 24 millions. Pour une partie, il s'agit de nouvelles propositions du Conseil administratif, et pour la seconde partie ce sera sur le rapport de commissions qui ont examiné des propositions antérieures.

Une innovation, pour la première fois, sauf erreur de notre part, une proposition d'ouverture d'un crédit en vue d'un capital de garantie pour la saison d'été du Casino-Théâtre est faite pour un montant de 21 000 fr.

A la fin de l'ordre du jour notons encore la motion d'Y. Parade (soc.) sur la circulation et le stationnement et la réponse du Conseil administratif à l'interpellation de J. Brulhart (soc.) sur les centres de loisirs.

# ANIMAUX EN PÉRI

En raison du succès de son action, le Comité pour le sauvetage des phoques à Genève a décidé d'étendre son activité à la protection de toutes les espèces animales en voie de disparition. C'est dans le but de faire mieux connaître ses activités qu'il avait convié, le vendredi soir 19 février 1971, au Musée d'histoire naturelle, ses membres sympathipour que soit toléré plus longtemps l'inqualifiable massacre auguel nous assistons. Et ce ne sont, hélas, pas que les phoques, mais aussi les grands félins tachetés qui sont menacés d'une destruction certaine autant que

Les intérêts financiers sont si puissants que des centaines de milliers de messages de protestation adressés au



Cliché prêté par le Comité d'action pour le sauvetage des phoques / Genève

sants ainsi que tous les amis de la nature à assister à une soirée d'information illustrée d'excellents films. M. P. Lang, de la TV suisse, ouvrit la

séance par un exposé consacré au problème des phoques.

De nos jours, grâce aux informations de la presse et de la radio, il n'est plus personne qui n'ait, un jour ou l'autre, entendu évoquer la pénible question du massacre des phoques au Canada. Le film qui suivra prouvera qu'il était fort possible, par des méthodes scientifiques bien organisées, de sauvegarder l'équilibre de la nature par la création de réserves ainsi que par une information générale encore plus poussée que iusqu'ici.

C'est déjà au niveau de l'éducation à l'école qu'il faudra entreprendre, sans tarder, de redresser une situation qui devient réellement alarmante. Trop d'espèces ont déjà été effaGouvernement canadien sont restés jusqu'ici sans effet.

Le film principal, concernant le problème des phoques, apportera la preuve tangible que rien de ce qui a été dit et écrit à ce sujet n'était exagéré comme certains ont cherché à nous le faire croire.

La seule arme pour lutter contre le monstrueux massacre des phoques et autres animaux à fourrure (ocelots, panthères, tigres, etc.), c'est de convaincre les femmes de ne plus porter ces fourrures obtenues par des moyens d'une cruauté indigne d'une civilisation qui se prétend évoluée.

L'espoir demeure, car il a été aussi observé que la jeunesse d'aujourd'hui, dont on dit bien souvent (à tort) qu'elle est insensible, a parfaitement saisi l'importance du problème; et c'est même parmi les jeunes que semblent se manifester les signe: les plus évidents d'une saine réaction. Marcel Bischof.

# Allô-2-Anne!

## Du jaune au rouge

Afin d'assurer la sécurité des piétons, une installation de signalisation lumineuse a été mise en service récemment au carrefour de la Blécherette. Après une période de mise au point, il a été décidé de supprimer le signal vert de cette installation et de n'utiliser dorénavant, pour les automobilistes, plus que le feu jaune, clignotant et fixe, et le feu rouge, que le piéton commande en pressant sur un bouton prévu à cet effet.

#### A tous les élus...

Dans un appel pathétique, le Conseil des communes d'Europe, qui rassemble aujourd'hui près de 100 000 collectivités locales, invite tous les élus locaux et régionaux à rejoindre ses rangs et à mener avec lui le combat quotidien pour une Europe fédérale au service de l'homme et de la paix. Ce mouvement international est à l'origine de la Charte européenne des libertés communales. Pour lui, la construction de la fédération européenne ne peut être le seul fait des gouvernements, trop souvent freinés par des préoccupations étroitement nationalistes.



**ADMINISTRATION** CANTONALE **VAUDOISE** 

Le poste de

# chef de service de la police administrative

au Département de la justice, de la police et des affaires militaires

est mis au concours ensuite de la retraite de son titulaire.

Exigences: études juridiques complètes, au minimum licence en droit.

Traitement hors classe à convenir.

Entrée en fonctions: 1er juillet 1971.

Les offres doivent être adressées jusqu'au 12 mars 1972 au chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, rue Cité-Devant 12, à Lausanne, auquel tous les renseignements complémentaires peuvent être demandés.

# CINÉMAS LAUSANNOIS

<

1

1

87

## A. B. C. T. 22 35 52-53

Première vision
Eastmancolor Parlé français
Un western superviolent qui écrase
tous les précédents l **BLACK JOE** 

(BLACK JACK) A Tuscon City, l'heure sanglante de la vengeance a sonné!

# Athénée Tél. 23 24 12

14.15, 16.30, 18.45, 21.00 18 ans Première suisse Serge Reggiani, Jeanne Moreau, Si-mone Signoret, M. Bouquet, Ch. Vanel

L'affiche la plus prestigleuse du ciné-ma français 1971 l - En couleurs Faveurs suspendues En couleurs

**COMPTES A REBOURS** 

## Atlantic T. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première suisse - 2e semaine L'affaire Gabrielle Russier, la dernière cinématographique

## Colisee Tél. 32 51 25

7,7

15.00, 17.00, 20.30 Une reprise hors série ! Le chef-d'œu-vre de Gillo Pontecorvo qui obtint le Lion d'Or au Festival de Venise !

LA BATAILLE D'ALGER Le film qu'il est extrêmement difficile de voir en France! - Bouleversant!

## Edorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 DERNIER JOUR Le film le plus extraordinaire jamais réalisé par le maître du «suspense» Alfred Hitchcock

L'ÉTAU

Frederic Stafford, Dany Robin, Michel Piccoli

## Georges V Tél. 23 45 31

14 00 16 15 18 15 20 15, 22 15 16 ans Première suisse - 5e semaine Jean-Louis Trintignant dans le dernier Claude Lelouch

LE VOYOU

Le premier policier de Lelouch, avec Charles Denner Danièle Delorme Chr Lelouch Yves Robert, Sacha Distel Mus Fr Lai Eastmancolor (Fav. susp.) 3

## Tél. 23 21 44

14.00, 20.15, 22.15 16 ans Angl. 16.15 18.15 (s.-1.)

Première - Derniers jours

Après «Accident» et «Secret Ceremony»

le nouveau chet-d'œuvre de ). Losey

DEUX HOMMES EN FUITE

(FIGURES IN A LANDSCAPE)
avec M. McDowell (i1...) et R. Shaw
Panavision Technicolor

## Be - Air Tél. 23 53 12

18 ans 4.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 Première
Le port de Hambourg, sa mauvaise
réputation! Ses vices! Sa prostitution!
VIOLENCES DE LA NUIT

Un document impitoyable conçu avec la collaboration de la brigade des mœurs de Hambourg! Parlé français - Couleurs

## Bourg Tél. 22 86 22

FERMÉ

pour RÉNOVATION

#### Tél. 22 51 32 Capitole

14.30, 17.00, 20.30

Première vision

Vous rirez de bon cœur en venant voir LA MAISON DE CAMPAGNE

MOURIR D'AIMER

Annie Girardot, Bruno Pradal, François Simon Couleurs

Un film de J. Girault, avec Danielle Darrieux et Jean Richard, X. Gelin, J. Coue, D. Grey, G. Tréjan - Eastmancolor

## Métropole Tél. 25 62 22

14.30, 17.00, 20.30
Samedi, nocturne à 23.00
Première suisse - 2e semaine
FANTASIA CHEZ LES PLOUCS

Lino Ventura, Mireille Darc, Jean Yanne Un scénario qui dévoile tout, jusqu'à la nudité! Une histoire faite pour rire du début à la fin.

# Palace Tél. 22 15 30

13.45, 15.30, 17.15, 19.00, 20.30 Réalisé par Walt Disney, d'après

Rudyard Kipling LE LIVRE DE LA JUNGLE

Le meilleur dessin animé de ces dix dernières années! Quelques jour seu-lement! Attention à l'horaire spécial!

## Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 20.30 2e semaine En première · Parlé français Après «Le Docteur Jivago», le nouv chef-d'œuvre de David Lean LA FILLE DE RYAN ζ.

Robert Mitchum, Trevor Howard, Sarah Miles, John Mills, Christopher Jones Mus.: M. Jarre - Parlé fr. - Fav. susp.

# Corso-Renens Tél. 34 00 35

Des jeudi: 20.30

16 ans

UN PISTOLET POUR CENT CERCUEILS

# VAUD

LES DOSSIERS OUVERTS

# Pour finir, ils n'étaient plus que trois...

A plusieurs reprises, nous avons déjà eu l'occasion d'ouvrir le dossier des instituts d'enseignement de la programmation pour dénoncer certaines de leurs pratiques qui paraissent pour le moins douteuses. Cette méfiance est-elle justifiée? Seuls les témoignages concrets sont à même de le confirmer. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes toujours efforcé de soutenir nos affirmations en les étayant de cas précis dont l'authenticité est facilement vérifiable. Au nombre de ceux que nous avons pu recueillir jusqu'ici, on peut aujourd'hui ajouter les révélations d'un jeune électricien diplômé de Lau-

Lausanne: A la VPOD

sannoise de la Fédération suisse du

personnel des services publics

(VPOD), a tenu son assemblée géné-

rale annuelle à la salle des XXII Can-

tons, sous la présidence de Charles

Genaine, président du Conseil com-

du président, du caissier et des véri-

ficateurs des comptes. Ces trois rap-

ports furent approuvés à l'unanimite.

qu'elle renouvela sa confiance au bu-

reau du comité qui reste composé de

Charles Genaine, président, Francis

Christinat, secrétaire, et Jean-Fran-

Joseph Villat, secrétaire romand

VPOD, fit un exposé sur l'évolution

des salaires et l'augmentation du coût

de la vie. Compte tenu de l'accéléra-

tion de l'indice à la consommation,

prévus d'ailleurs par les organes offi-

ciels suisses, tant par le Conseil fédé-

ral que l'OFIAMT, les revendications

de salaires du personnel communal

affilié à la VPOD pourront être de

l'ordre de 6 à 7 %, avec un minimum

Trois problèmes qui seront abordés

cette année encore avec les autorités

lausannoises sont; le treizième mois

de salaire, la situation des retraités

qui sont les premiers à pâtir de l'inflation et la revision du règlement

pour le personnel de l'administration

Une large discussion suivit cet ex-

posé fort bien documenté et l'assem-

blée fit confiance aux dirigeants lau-

sannois de la VPOD pour qu'ils mè-

nent à bien avec la Municipalité les

tractations qui auront lieu avec cette

satisfaction que la question de l'in-

troduction d'un ordinateur dans l'Ad-

minstration communale sera débattue

au sein même du personnel et que le

nouveau service d'organisation et

d'informatique, récemment créé par

l'autorité municipale et qui est con-

fié à M. A. Ducret, procédera à une

ample information sur cet important

Notons que cette assemblée géné-

rale annuelle se déroula en présence

des camarades Alfred Bussey, con-

seiller national et directeur des Fi-

nances, Henri Lavanchy, vice-prési-

dent au Tribunal du district de Lau-

sanne, et Henri Jaton, membre du

Comité central de la VPOD.

Enfin, l'assemblée a enregistré avec

çois Martin, caissier.

C'est également à l'unanimité

L'assemblée a entendu les rapports

munal.

garanti.

communale.

autorité.

problème.

Vendredi dernier, la section lau-

sanne qui a suivi l'an dernier pendant plusieurs mois l'un de ces cours organisés par une entreprise de la place, spécialisée dans ce genre de formation. Son inscription a été enregistrée dans les délais les plus brefs. L'intéressé a simplement écrit son nom et son adresse sur une carte publicitaire que la maison en question avait fait diffuser à des milliers d'exemplaires. Quelques jours après, il a été invité à se présenter au siège de l'institut.

Le candidat n'a pas subi de test d'aptitudes, ni aucune épreuve similaire, contrairement à d'autres «écoles» concurrentes qui, elles, ont recours à ce moyen de sélection, d'ailleurs d'une manière des plus arbitraires. La rencontre préliminaire entre les deux parties se résume à quelques impressions de détail, pour passer aussitôt à la signature du contrat.

Cet acte porte sur une somme de 2500 fr., correspondant au prix du cours complet. Ce montant est prélevé par l'intermédiaire d'une banque privée de prêts sous la forme de versements mensuels de 150 fr. et des poussières. En cas de non-paiement, l'institution bancaire a évidemment le pouvoir d'engager la procédure légale qui s'applique habituellement en pareilles circonstances.

D'après le contrat, la durée du cours s'étend sur douze mois. Il comprend une lecon hebdomadaire donnée en groupe par un professeur attitré de l'institut. Cette lecon a lieu généralement en soirée ou éventuellement le samedi matin. Le reste du travail doit se faire à domicile avec le matériel d'enseignement mis à la disposition de chaque élève.

 Combien étiez-vous de participants au départ?

- Près d'une trentaine, mais ce nombre a diminué au fil des semaines. Beaucoup de mes collègues ont lâché parce qu'ils ne pouvaient plus suivre le programme imposé.

#### COMME UNE PEAU DE CHAGRIN

Ces défections peuvent s'expliquer aisément. En effet, l'école a fermé ses porte pendant plus de deux mois, et cela sans motif apparent. La période des études, initialement fixée à une année, s'est donc rétrécie comme une peau de chagrin. Les responsables se sont montrés pressés d'en finir... A un moment donné, les élèves ont été convoqués presque tous les soirs au siège de l'institut, alors que, d'après le contrat, la classe devait se dérouler une fois par semaine.

Ce bouleversement du programme a-t-il eu des répercussions sur la qualité de l'enseignement?

- Comment voulez-vous assimiler une matière aussi complexe si l'instruction de base est bâclée. C'est impossible. A moins d'être un génie, on ne pouvait sincèrement pas suivre le rythme imprimé à cet enseignement.

Personnellement, j'ai arrêté au mois d'octobre. A ce moment-là, l'effectif de ma classe s'est réduit à cinq personnes. Je sais que par la suite deux autres ont également renoncé. Les organisateurs ont intégré ces élèves rescapés à une autre classe où le nombre des participants était également très faible.

- Le fait d'avoir quitté l'école pré-

#### maturément vous a-t-il permis de bénéficier d'une remise sur le coût total de l'écolage? - Pas du tout. Nous sommes tous contraints de verser les 2500 fr., même celui qui n'a pratiquement pas eu

ne serait-ce que les rudiments de la profession. Durant ce cours, avez-vous pu

l'occasion d'apprendre quelque chose,

vous familiariser avec un ordinateur? - Ces cours étaient plutôt orientés vers la théorie. Toutefois, nous avons pu approcher un ordinateur mis à notre disposition par un grand centre commercial. Le professeur nous a expliqué son fonctionnement. Ça n'a pas été beaucoup plus loin.

- Est-ce que l'institut a promis de vous trouver un emploi après le cours?

- On me l'a dit le premier jour, lors de la signature du contrat. Quelques semaines plus tard, le professeur nous a conseillé de chercher nousmêmes une place.

- Un diplôme sanctionne pourtant ce cours?

- D'accord. Pourtant, avec ce papier, on ne peut rien entreprendre. C'est du folklore. Il n'a aucune valeur sur le marché de l'emploi. De toute façon, pour être programmeur, il faut subir les examens d'IBM. Et il ne faut pas oublier que cette grande organisation forme elle-même son personnel qualifié. Autant dire que pour nous les débouchés sont pour ainsi dire nuls.

On nous a également dit que, sitôt après le cours, nous pourrions trouver des emplois bien rémunérés allant jusqu'à 2000 fr. par mois pour commencer. En réalité, j'ai appris qu'un programmeur gagne à peine 1000 fr. par mois au début. Donc, sur ce point, on nous a aussi menti.

Et maintenant, vous devez payer 150 fr. par mois pour rien?

– Oui, j'en ai encore jusqu'au mois de novembre à payer ces mensualités. Mais au moins cette expérience va me servir de leçon. A l'avenir, je connaîtrai les intentions de ces instituts d'enseignements qui profitent de la naïveté des gens comme moi pour se sucrer!» NOUS DEMANDONS:

Il y a, semble-t-il, suffisamment de preuves à la charge de ces entreprises sans scrupules pour que l'on se décide à prendre un certain nombre de mesures qui puissent protéger efficacement ceux qui se confient à elles afin de les mettre à l'abri de tout abus.

## GENÈVE

COLLABORATION INTERUNIVER-SITAIRE GENÈVE-LAUSANNE DES CHIMISTES A DORIGNY. - La chimie telle qu'elle est enseignée et dans le cadre de ses recherches propres est un vaste domaine. Il ne faut donc pas s'étonner si dans cette science les spécialistes se retrouvent entre eux, sans ignorer d'ailleurs les problèmes contigus. A Dorigny, en février, ce sont des électrochimistes, des radiochimistes, des enseignants de chimie minérale et analytique et d'autres encore qui se sont réunis. A cette dix-septième rencontre, nouvelle preuve de vitalité, les communications scientifiques ont été au nombre de cinq. Des groupes de travail ont permis de poser des jalons dans la préparation du semestre d'été (avriljuillet). Un cyclotron sera probablement acheté, des travaux pratiques seront conçus en commun et l'enseignement du troisième cycle (postdoctorant) reste un pôle d'intérêt.

# Au Conseil communal de Chavannes-près-Renens

Réuni vendredi pour sa première séance de l'année, le conseil, sous la présidence de M. H. Pittier (rad.), a liquidé un copieux ordre du jour.

Communications municipales. — La nouvelle salle de gymnastique du centre scolaire nord est à la disposition des écoliers. Quatre sociétés locales en font déjà bon usage.

Préavis. — Quatre préavis municipaux furent examinés puis adoptés après le préavis favorable des com-

1. Autorisation de plaider dans le procès qui oppose la Municipalité et M. P.-E. Piguet au sujet de la radiation du plan d'alignement de l'avenue de la Gare.

2. Crédit extra-budgétaire de 270 000 fr. pour la transformation intérieure de l'ancienne Ecole de céramique récemment achetée à l'Etat de Vaud. Les bureaux communaux pourront y être installés cet été déjà.

3. Vente d'une parcelle de 2500 mètres carrés à la fabrique W. Leu pour l'extension de l'usine au prix de 95 fr. le mètre carré avec promesse de l'acquéreur de céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élar-

gissement futur de la rue de la Mouline.

4. Admission à la bourgeoisie de M. Tibor Viragh, ressortissant hongrois. Divers. — Quelques propositions individuelles d'ordre local.

Il n'est pas question, au vu d'entorses commises contre les règles de la vie sociale, de restaurer ou de maintenir — un monde dans lequel le formalisme règne en maître, cachant des défauts que l'on critique seulement chez les autres; ni de prôner de nouveau l'avènement et le commandement d'une seule élite, tous les gens extérieurs devant se contenter d'être des esclaves et d'obéir.

Il ne s'agit pas non plus de réagir maladivement et de façon puritaine à propos d'actes, tout de même pas écrasants quant à leur nombre, qui navrent et font douter de l'humanité.

Mais il convient, de quelque côté

que l'on soit, de maintenir des exigences dans tous les domaines de la vie quotidienne quand on sait et qu'on a expérimenté leur utilité indéniable. Non pour l'amour d'elles, ni surtout par goût de la supériorité, mais parce que le monde en a besoin et que, vu les progrès technologiques constants, les besoins en maîtrise de soi, en concentration, en précision augmenteront toujours.

Il est surtout nécessaire de ne pas tomber dans la veulerie et dans la démagogie, en cédant trop vite aux pressions, qui ne sont souvent que celles de minorités hurlantes aussi peu raisonnables et sincères qu'elles crient plus fort.

Bernard GYGI.

# AU PROCÈS DES BÉLIERS: Mon-Repos ne veut pas s'encombrer de martyrs

(Suite de la première page) Me Pasche, avocat :

— Avez-vous vu un député appuyer la tête d'un Bélier sur un pupitre en le tenant par la nuque?

M. Perrin:

#### Incapable d'un acte vil

L'un après l'autre, les témoins de moralité vont dresser les portraits des accusés qui apparaissent tous comme d'honnêtes citoyens acquis à la cause autonomiste du Jura.

Pour Me Boinay, juge à la Cour d'appel bernoise à Porrentruy, P. Grimm est un garçon loyal, dynamique et fougueux, mais incapable d'un acte vil.

Que pense ce magistrat du groupe Bélier?

— Il a l'intention de provoquer une solution au problème jurassien. J'estime qu'une telle organisation a sa raison d'être. Elle évite sans aucun doute une guerre clandestine et elle empêche les excès. Les membres du mouvement Bélier sont aussi conscients, disciplinés.

B. Varrin est actuellement gérant d'un centre collecteur de céréales. M. Crevoisier, agriculteur à Porrentruy, le connaît très bien puisque c'est lui qui lui a offert la place. Il le considère comme un parfait gentilhomme. Quant à l'avocat A. Cattin de Saignelégier, il a parlé de l'accusé J.-P. Beuret come d'un jeune, amoureux du pays, plein d'enthousiasme mais incapable de bassesse.

L'industriel J. von Allmen, également de Saignelégier, a pris comme associé G. Roy qui figure aujourd'hui sur la liste des accusés. Son employeur le qualifie de sincère, de généreux et comme un homme ayant le sens des droits et des devoirs.

Professeur à l'Université de Neuchâtel, M. M. Erard a eu, il y a quelques années, parmi ses étudiants, Jean-Claude Montavon devenu entretemps licencié en sciences économiques. Que pense-t-il de lui?

— Je vais vous raconter un fait: on a voulu retirer à Montavon sa bourse d'études en raison de ses idées politiques sur le Jura. Lésé, il aurait pu exploiter cette injustice. Mais il ne l'a pas voulu. Il a même déconseillé à ses camarades d'entreprendre une quelconque campagne en sa faveur. Ceci situe bien la personnalité de J.-C. Montavon qui a en plus, des connaissances approfondies des problèmes de sa région.

« Il a de l'entrain, mais ce n'est pas un entraîneur » a déclaré B. Cattin, jeune agriculteur qui est venu témoigner pour A. Houlmann. M. Citherlet, maître tailleur à Courfaivre est le dernier témoin de moralité à être entendu. C'est lui qui va faire la description du caractère de G. Chenal, « un garçon qu'il fait bon rencontrer ».

Les coaccusés convoqués par le tribunal non pas pour comparaître mais pour témoigner, ont, eux aussi, fait

# Un réquisitoire pour le moins inattendu

« Bafouer l'autorité, c'est faire justice soi-même, troubler l'ordre établi revient à faire violence. » C'est en ces termes que le représentant romand du procureur de la Confédération a commencé son réquisitoire. M. Heim a ensuite fait une analyse détaillée du

groupe Bélier, soulignant en passant la conviction politique et la foi patriotique de ses membres. Il a par ailleurs, dénoncé ses actions qui risquent selon lui, d'amener des gens moins scrupuleux à en faire de même ce qui peut aisément laisser penser que ça ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Le procureur a encore déclaré en substance: « Nous pouvons comprendre leur comportement, mais nous ne pourrions admettre qu'ils s'expriment par la subversion. Ce mot vous fait sourire, messieurs de la défense. A travers ces actes, je vois surtout un abus criard des énormes facilités que nous offrent nos traditions de liberté et nos mœurs pacifistes.

Le procureur reprend point par point les chefs d'accusation dont se sont rendus coupables les neuf Béliers qui ont participé soit à l'occupation de la préfecture de Delémont, soit à l'intrusion au Palais fédéral ou même pour certains les deux à la fois.

Sept accusés encourent une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans, pour divers délits dont l'atteinte à l'ordre constitutionnel et la violation de domicile. Le ministère public va aussi mettre l'accent sur certaines déclarations faites par les leaders du groupe qui ont manifestement prôné, d'après lui un durcissement de leur position allant jusqu'à un appel à la violence. S'il retient le délit d'atteinte à l'ordre constitutionnel, c'est la condamnation du mouvement, qui devient illicite. Le procureur va-t-il s'engager aussi loin?

— Les accusés valent mieux que leurs méchants propos. Je n'ai donc plus la conviction que l'ordre constitutionnel a vraiment été mis en danger ni qu'ils l'auraient délibérément recherché. J'abandonne ces délits.

Visiblement, en prenant cette décision, M. Heim n'a surtout pas voulu accabler les accusés qui seraient devenus pour beaucoup des espèces de martyrs. En conséquence il requiert les peines suivantes:

J.-M. Bilat: 300 fr. d'amende.

Ch. Ackermann: 500 fr. d'amende. J.-P. Beuret: 10 jours d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

G. Chenal: 20 jours d'emprisonnement et 300 fr. d'amende.

Même peine pour G. Roy.

A. Houlmann: 10 jours d'emprisonnement complémentaire.

Enfin, pour B. Varrin et J.-C. Montavon, le procureur propose pour chacun trois mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende. Pour P. Grimm, il demande un mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende.

Le sursis peut être accordé à tous les accusés sauf pour Houlmann et Grimm.

#### On devrait les remercier

Pour le défenseur de P. Grimm et de B. Varrin, Me A. Baumgartner, avocat à Lausanne, le groupe Bélier a réussi à canaliser les énergies, car les jeunes, à un moment donné, devenaient bouillants dans le Jura. Il ajoute que ce mouvement ne cherche pas à détruire, mais à construire en essayant de convaincre la foule, car il ne suffit plus de répandre des tracts et d'écrire des articles dans les journaux pour réveiller le peuple. L'avocat insiste sur les sentiments pacifistes des Béliers. Il va demander pour ses deux clients un jugement d'apaisement, c'est-à-dire l'acquittement. « Plutôt que de les condamner, il faudrait les remercier!» s'est exclamé M° Baumgartner.

On avait l'impression hier soir que tout le procès venait de se dégonfler comme une baudruche. L'un des avocats de la défense l'a dit autrement : « C'est une montagne qui n'a même pas accouché d'une souris. »

Aujourd'hui, la suite des plaidoiries. Puis ce sera le jugement attendu avec intérêt. Mais déjà on ne retient plus son souffle comme avant. La bombe est devenue un pétard mouillé. Pour en être sûr, toutefois, il faut attendre le verdict.

K. Sch.

# « DEMAIN TON AVENIR »: LE SOUCI DU CHOIX D'UN MÉTIER A. CHAVANNE: L'HABILETÉ MANUELLE EST AUSSI PREUVE D'INTELLIGENCE

Lundi en fin d'après-midi a eu lieu à la Salle du Faubourg de Saint-Gervais (Genève) le vernissage de l'exposition « Demain ton avenir », organisée par la direction des cinq écoles professionnelles genevoises, en collaboration avec l'Office de l'orientation professionnelle. Le but poursuivi est de fournir des suggestions aux élèves qui, au moment de la fin de leur scolarité, doivent choisir une profession. On notait la présence d'A. Chavanne, chef du Département de l'instruction publique, et de MM. R. Uldry, directeur de l'Office de l'orientation professionnelle, A. Della Santa, directeur de l'Union du corps enseignant, Ph. Dubois, directeur de l'Enseignement secondaire, etc. L'allocution d'A. Chavanne, prononcée pour la circonstance, situe les soucis de notre temps quant au choix d'un métier dans l'industrie ou dans l'artisanat. Il a tenu tout particulièrement à mettre en évidence l'intérêt de ce choix entre le métier technique ou manuel que les parents pourraient faire pour leurs enfants et avec eux, selon leurs possibilités et leurs goûts.

Certes, a déclaré le magistrat socialiste, la situation des travailleurs manuels paraît aujourd'hui encore peu satisfaisante. L'« Annuaire statistique de la Suisse » révèle que le gain horaire moyen de l'ouvrier qualifié, en 1969, n'était que de 7 fr. 30 — ce qui correspond à un salaire de quelque 1400 fr. par mois — alors que celui de l'employé qualifié était de 2021 fr.! De plus, trop souvent, le statut de l'ouvrier est inférieur à celui de l'employé (maladie, paie mensuelle et, surtout, assurance vieillesse). Mais le choc provoqué par l'initiative Schwarzenbach a fait prendre conscience du danger de confier de nombreuses tâches de production aux seuls travailleurs étrangers, danger pouvant conduire à des catastrophes économiques. Par conséquent, un des éléments essentiels de la méfiance des parents à l'égard des métiers « manuels » pourrait se résorber lentement; on pourra honnêtement conseiller à des adolescents de choisir des métiers où la rémunération et le statut auront été élevés au niveau des mé-

Bien des possibilités s'ouvrent aux jeunes gens à la fin du Cycle d'orientation. Les écoles techniques (comme d'ailleurs l'Ecole supérieure de commerce) non seulement forment des professionnels pouvant gagner tout à fait honorablement leur vie dès la fin de leurs études s'ils le désirent, mais leur permettent également d'entrer dans les diverses facultés de notre Université, après certains examens complémentaires qui, dans la quasitotalité des cas, sont réussis.

Personnellement — et ce n'est pas parce que j'ai eu le plaisir de professer pendant plus de vingt ans au Technicum — je suis convaincu que beaucoup d'adolescents bien doués pour les math et pour les sciences et, d'autre part, intéressés par l'application concrète de leurs connaissances dans les moteurs, les équipements, les recherches industrielles, trouveront à l'Ecole technique supérieure, bien équipée à Genève, un lieu d'études passionnantes.

De nombreux métiers manuels sont également proposés aux jeunes, soit par la formation à plein temps dans des écoles publiques, soit par l'apprentissage dont la formule classique: théorie à l'école, pratique chez le patron, doit être modifiée. En raison de la diversité croissante et de la difficulté correspondante de tous les processus nécessités par les nouveaux matériaux, les nouveaux appareils, l'école doit porter un intérêt croissant à la formation pratique (apprentissage combiné). Nous espérons aussi que les

règlements d'application prochains de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle augmenteront d'une manière considérable la part de cultutre générale dans la formation des apprentis; c'est en effet la conclusion absolument nécessaire du principe posé par tous les spécialistes de la formation professionnelle: les jeunes ouvriers qui entrent aujourd'hui dans le monde du travail devront continuellement apprendre des notions nouvelles s'ils veulent rester dignes de leur métier. Et ceci vaut pour les filles comme pour les garcons — en espérant bien entendu qu'un effort tout particulier sera fait pour améliorer les salaires et le statut des ouvrières qualifiées.

Pour beaucoup d'élèves qui ont supporté avec difficulté l'enseignement trop livresque de nos écoles, qui prennent peu d'intérêt aux jeux d'une abstraction même, élémentaire, l'entrée en métier, la rencontre avec la matière à dominer, que ce soit le bois, l'acier, les textiles, les cheveux ou la cuisine, peuvent donner un sens nouveau à leur vie, en les dotant d'un centre d'intérêt tout neuf qu'ils n'auraient pas trouvé dans des études plus traditionnelles. L'habileté «manuelle» est une forme de l'intelligence qui ne le cède à nulle autre. Nous sommes persuadé que, dans le monde de demain, tous ces travailleurs seront mieux honorés et qu'ils retrouveront le rang auguel leur donne droit leur importance dans la vie économique.

Tous les élèves des classes de 9° du Cycle d'orientation visiteront l'exposition qui est ouverte jusqu'au 6 mars 1971, du lundi au samedi, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 19 h. Le mercredi et le vendredi, l'ouverture est prolongée jusqu'à 20 h.

Signalons enfin que le montage de cette exposition a été dirigé par M. J. Hainaut, doyen de l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat.

L. P.

## Postes britanniques: cinquième semaine de grève



La grève des postiers britanniques est entrée dans sa cinquième semaine et aucune solution ne semble en vue pour l'instant. On voit ici une foule de grévistes rassemblés devant le Parlement britannique, lundi soir, pour défendre leur position

## AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

(Suite de la première page.)

Les offices d'orientation professionnelle peuvent donc toujours diriger, en toute conscience, les plus brilants élèves vers cette carrière si importante pour le maintien du régime du « great old party».

# Heures d'ouverture des magasins

Avec le sens de l'actualité qui le caractérise, M. Muret (POP) développa une interpellation sur les heures d'ouverture et de fermeture des

magasins. Son texte fort souple concluait: « Nous demandons au Conseil d'Etat s'il est disposé à entreprendre immédiatement et à mener à chef dans les plus brefs délais l'étude d'une réglementation à l'échelle cantonale de ces heures de fermeture et d'ouverture. »

Le Conseil d'Etat répondra ultérieurement à cette question pourtant fort simple. Faut-il que dans ce canton, on semble encore souvent vivre à l'heure bernoise.

Willy BRANDT.

# LA REVUE DES ÉVÉNEMENTS DU MONDE

#### BRUXELLES: OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE JUIVE

La conférence mondiale des communautés juives pour la défense des Juifs de l'URSS s'est ouverte mardi, à 16 h., au Palais des congrès de Bruxelles, en présence de quelque 800 délégués représentant les communautés et organisations juives d'une cinquantaine de pays. Dans son discours inaugural, M. Schachter, président de la Conférence juive des Etats-Unis, a souligné l'importance de cette réunion sans précédent dans l'histoire du judaïsme mondial. C'est, en effet, la première fois qu'une conférence aussi largement internationale réunit les représentants de tous les secteurs et courants laïques et religieux de la diaspora et ceux d'Israël et du sionisme officiel.

Les organisateurs de la conférence se défendent énergiquement de vouloir, comme on le leur reproche du côté soviétique, faire le procès de l'URSS. Ils déclarent se placer sur le terrain des droits de l'homme, et non pas sur celui de la politique.

## GRÈCE: UN NOUVEAU MOUVEMENT CLANDESTIN

Un nouveau mouvement clandestin d'extrême gauche vient de voir le jour en Grèce. Ce mou-

vement, « Jeunesse hellénique antidictatoriale », a fait parvenir une circulaire aux correspondants de presse étrangers à Athènes, annonçant sa création et précisant son programme. La circulaire indique que les membres du mouvement ont désigné leur chef, un certain colonel Porphyris. Quant à l'action du mouvement, elle est divisée en deux phases. D'abord, ses membres se livreront à des actes de sabotage et d'incendie et à des attentats à l'explosif contre des personnalités appartenant au régime actuel et leurs collaborateurs. Ensuite, dans une deuxième phase, « préludant à un soulèvement armé ». les membres du mouvement auront à perpétrer des « exécutions, enlèvements et actions armées » contre « les membres de la junte et leurs colla-

# RAPPROCHEMENT SINO-JAPONAIS?

M. Chou En-lai, premier ministre chinois, a reçu mardi après midi pendant deux heures, M. Fujiyama, ancien ministre japonais des Affaires étrangères et chef du groupe interpartis récemment formé au Parlement de Tokyo pour appuyer une politique de rapprochement avec la Chine populaire. Les observateurs dans la capitale chinoise relèvent que cet entretien a été exceptionnellement long et qu'il est intervenu

peu de temps après l'arrivée de M. Fujiyama à Pékin, ce qui tendrait à confirmer l'impression selon laquelle l'ancien ministre a réussi à se faire reconnaître par Pékin comme un « interlocuteur valable » représentant d'un important secteur de l'opinion japonaise favorable à l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine.

## A. BREFFORT EST MORT

L'auteur de la comédie musicale « Irma la Douce », le journaliste français Alexandre Breffort est mort à son domicile parisien à l'âge de 69 ans. Après avoir exercé quatorze métiers différents, dont ceux de camelot, débardeur, représentant en machines à écrire et chauffeur de taxi, Breffort trouva sa voie en 1933. Entré comme journaliste au « Canard enchaîné » il écrivit une série d'histoire drôles, ironiques, pleines de verve, parfois autobiographiques, qui lui valurent le Prix Alphonse Allais. Mais ce fut avec « Irma la Douce » qu'il atteignit la célébrité.

#### AFIN DE PROPULSER LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT SUR LA VOIE DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Au moment où s'ouvre la nouvelle réunion de la Conférence du désarmement, la République

fédérale d'Allemagne (RFA), s'est déclarée prête à encourager toute solution qui soit de nature à rendre plus proche l'objectif d'un désarmement équilibré et soumis à un contrôle suffisant. En faisant cette déclaration à Genève, le délégué de la RFA auprès des organisations internationales, M. S. Schnippenkoetter, a ajouté que la RFA, qui n'est pas membre de la Conférence du désarmement, était prête à participer à un échange de renseignements sismiques qui faciliterait le contrôle d'un arrêt total des essais d'armes nucléaires.

Face au problème de l'interdiction des armes biologiques et chimiques, la République fédérale d'Allemagne rappelle qu'elle a « renoncé en 1954, sous une forme obligatoire en droit international, à fabriquer des armes automatiques, biologiques et chimiques » et qu'elle « porte un intérêt particulier à une solution globale de ces questions ».

Espérons que les gouvernements, qui participent à la réunion de la Conférence du désarmement, s'inspireront de cette prise de position du gouvernement que préside le socialiste W. Brandt, pour tenter enfin d'arriver à des résultats concrets que la population du monde attend depuis la création déjà bien lointaine de cette décevante conférence.